

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Département de la Mayenne

COMMUNE D'IZE

MAIRIE

2 PLACE RAYMOND DANIEL

53160 IZE

Téléphone : 02.43.37.91.59

Fax : 09.70.61.14.81

Mail : mairiedize@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL D'IZE

PROCES VERBAL

SEANCE DU

JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023

A 20H15mn

TABLE DES MATIERES

Adjonctions

2023-09-D044 / Décision à prendre pour le remplacement de la porte de service de la maison située 12Bis rue de Bretagne

Présents

2023-09-D039 / Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – Dotation communale – pour le projet Ecole

2023-09-D040 / Participation aux frais de fonctionnement de la crèche

2023-09-D041 / Décision à prendre concernant le mode de chauffage de la salle de ping-pong

2023-09-D042 / Autorisation à donner à Monsieur SCALBERT, locataire de la maison située 9 Lotissement de la Croix Aubrun

2023-09-D043 / Décision à prendre pour l'installation d'un brise-vue sur le mur situé entre la micro crèche et la propriété appartenant à Monsieur DE PENFENTENYO

Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 14 septembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 septembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 14 septembre 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absents excusés : GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 septembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Le compte rendu de la séance du 13 juillet 2023 est adopté sans observation.

Présents :



ORDRE DU JOUR :

2023-09-D039 / Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – Dotation communale – pour le projet Ecole

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5 € par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50 % sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de **19 584 € au maximum** (dossier bas carbone) ; pour la période de 2023-2028 ; elle est mobilisable à hauteur de 100 % dans la mesure où la commune compte moins de 500 habitants. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80 %, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 – Description détaillée du projet :

Rénovation et extension d'un bâtiment scolaire (salles de classe, salle de sieste et salle de restauration)

Rénovation comprenant :

- ✓ L'isolation des murs, sols, plafonds,
- ✓ Mise en place d'une chaudière à granulés,
- ✓ Remplacement des menuiseries extérieures,
- ✓ Aménagement d'une cour arrière stabilisée et pelouse...

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Démarrage des travaux : **18/09/2023**

Fin prévisionnelle des travaux : **Juillet 2024**

3 – Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet (tableau à renseigner si la délibération concerne un projet bas carbone) :

Objectifs environnementaux et climatiques	Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés
Atténuation du changement climatique et transitions énergétique	Isolation, chaudière à granulés, menuiseries extérieures, aménagement cour arrière sans bitume....
Adaptation au changement climatique	Bâtiment thermorégulé
Réduction des déchets et économie circulaire	Utilisation matériaux biosourcés – Validation des appels d'offres sur des entreprises locales
Gestion de la ressource en eau	
Lutte contre les pollutions	
Protection de la biodiversité	

4 – Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Achat Bâtisse	82 000,00 €
Architecte	69 509,00 €
Autres Honoraires (SPS, Suivi 3C....)	30 554,00 €
Aménagement extérieur / Achat mobilier	30 000,00 €
Montant des travaux	664 942,57 €
Total des dépenses	877 005,57 €

TOTAL HT : 877 005,57 €

TVA (20 %) : 159 001,11 €

TOTAL TTC : 1 036 006,60 €

5 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTE (€ HT)	Total HT
Département (Contrats de territoire)	19 584,00 €
Fond Régional mesure 26	100 000,00 €
DETR 2020	144 434,40 €
CAF	93 000,00 €
FOND VERT	50 000,00 €
ADEME	8 400,00 €
Fond de concours intercommunal (en cours de validation)	29 972,54 €
LEADER (en attente de demande)	60 000,00 €
Emprunt communale	280 000,00 €
Fonds propres de la commune	91 614,63 €
TOTAL	877 005,57 €

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **Approuve le projet et calendrier des travaux,**
- ✓ **Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,**
- ✓ **Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 19 584 € ;**
- ✓ **Autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.**

Vote à l'unanimité Pour : 9 Contre : Abstention :
--

ASCA

2023-09-D040 / Participation aux frais de fonctionnement de la crèche

Madame le Maire expose au Conseil municipal que plusieurs réunions ont été organisées avec Messieurs les Maires des communes de Trans et de Saint Thomas de Courceriers, en présence de la CAF de la Mayenne et de l'ADMR pour évoquer le déficit de la micro-crèche et une éventuelle participation des communes pour un passage en PSU.

Elle rappelle que :

- ✓ La micro-crèche a été mise en place en 2018 pour accueillir jusqu'à 12 enfants de 0 à 4 ans, de 6 heures à 20 heures pour un accueil régulier ou occasionnel, nécessitant la présence continue de 5 employés.
- ✓ Pour 2023, le déficit prévisionnel de la micro-crèche est estimée à 44 000 €.

Elle précise également qu'en date du 5 juillet dernier, les conseils municipaux des communes de Trans et de Saint Thomas de Courceriers ont voté le versement d'une participation à la commune de 500 € par enfant présent à la micro-crèche (*en 2023, trois familles pour Trans et une famille pour Saint Thomas de Courceriers*) au 1^{er} janvier de l'année N et que cette participation sera versée pour les années 2024, 2025 et 2026.

Au regard de toutes ces précisions et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- ✓ **En présence d'un mécène, de participer aux frais de fonctionnement à hauteur de 500 € par enfant présent à la micro-crèche au 1^{er} janvier de l'année N sachant que cette participation ne pourra en aucun cas dépasser la somme de 6 000 €.**
- ✓ **En l'absence de mécène, la commune s'engage à verser la somme forfaitaire de 6 000 €.**

Cette participation sera versée pour les années 2024, 2025 et 2026.

Madame le Maire est autorisée à signer tout document se rapportant à cette décision.

Vote à l'unanimité Pour : 9 Contre : Abstention :
--

~~~~~

#### **2023-09-D041 / Décision à prendre concernant le mode de chauffage de la salle de ping-pong**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux les divers échanges qu'elle a eus avec le Président de l'association du tennis de table et les différentes solutions qui ont été envisagées concernant le mode de chauffage de la salle.

Elle présente donc le devis de la SARL TERROITIN pour un montant HT de 4 357,22 € pour l'installation d'un aérotherme.

L'association du tennis de table a réalisé des bénéfices les années précédentes et propose de participer à ces travaux à hauteur de 1 000 €.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide de remplacer le mode de chauffage actuel par la pose d'un aérotherme et autorise Madame le Maire à signer le devis de la SARL TERROITIN pour un montant HT de 4 357,22 €.**

|                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Vote à l'unanimité</b><br><b>Pour : 9</b><br><b>Contre :</b><br><b>Abstention :</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------|

030303

**2023-09-D042 / Autorisation à donner à Monsieur SCALBERT, locataire de la maison située 9 Lotissement de la Croix Aubrun**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que Monsieur SCALBERT, nouveau locataire de la maison située 9 Lotissement de la Croix Aubrun (anciennement Monsieur RUBY), demande l'autorisation de refaire, **à ses frais**, le crépi du mur de clôture située devant la maison.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur SCALBERT à réaliser les travaux de reprise du crépi du mur de clôture, à ses frais, dans la mesure où la couleur doit être le plus proche possible de la façade de la maison.**

|                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Vote à l'unanimité</b><br><b>Pour : 9</b><br><b>Contre :</b><br><b>Abstention :</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------|

030303

**2023-09-D043 / Décision à prendre pour l'installation d'un brise-vue sur le mur situé entre la micro crèche et la propriété appartenant à Monsieur DE PENFENTENYO**

Madame le Maire fait part aux conseillers du rendez-vous qu'elle a eu avec Monsieur DE PENFENTENYO dans le courant du mois d'août en présence de Marc BOURGES. En effet, divers sujets ont été abordés et notamment son souhait de voir installer, aux frais de la commune, un brise-vue sur le muret situé entre la micro-crèche et sa propriété.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide d'installer un brise-vue sur la séparation entre la Micro-Crèche et la propriété de Monsieur DE PENFENTENYO.**

|                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Vote à l'unanimité</b><br><b>Pour : 9</b><br><b>Contre :</b><br><b>Abstention :</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------|

030303

## **ADJONCTIONS**

### **2023-09-D044 / Décision à prendre pour le remplacement de la porte de service de la maison située 12Bis rue de Bretagne**

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis MPS pour le remplacement de la porte de service de la maison située 12Bis rue de Bretagne. Il s'élève à 1 065 € HT.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide de réaliser ces travaux et mandate Madame le Maire pour la signature du devis de l'entreprise MPS pour un montant HT de 1 065 €.**

|                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Vote à l'unanimité</b><br><b>Pour : 9</b><br><b>Contre :</b><br><b>Abstention :</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------|

**CCCC**

## **Questions diverses**

- \* Bistrot d'Ize
- \* Contrat « Alarme » Multiservices
- \* Projet Ecole
- \* Elections sénatoriales
- \* Pacte de Solidarité Financière et Fiscale
- \* Loi pour l'accélération de la production d'énergie renouvelable : Courrier de Mme La Préfète
- \* Dossier « Anomalies » numérotation des voiries
- \* Adhésion au groupement de commande électricité TEM
- \* Entretien des chaudières
- \* Valorisation financière et fiscale 2022 de la commune
- \* Soirée Agriculteurs organisée par les Sapeurs-Pompiers de Bais
- \* Terre de jeux 2024
- \* Fête du vélo 2024

\* Mail Préfecture « Proposition d'exercices de gestion de crise « Prépa'Risk » »

\* Courrier de Monsieur BALANDRAUD concernant la mutualisation/Assurance

**Levée de la séance : 23h00**

**Christophe HERVOCHE**

**Secrétaire de Séance**



**Anne-Flore BOURILLON**

**Maire**



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 14 septembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 septembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 14 septembre 2023.

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

**Absent excusé :** GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine

**Absent :**

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 septembre 2023

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 9      Votants : 9

**Secrétaire de séance : Christophe HERVOCHE**

| Nombre de conseillers |          |         |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice           | Présents | Votants |
| 11                    | 9        | 9       |

| Vote à l'unanimité |
|--------------------|
| Pour : 9           |
| Contre :           |
| Abstention :       |

**2023-09-D039 / Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – Dotation communale – pour le projet Ecole**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5 € par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins

un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50 % sur les ~~périodes 2023-2025 et 2026-2028~~.

La dotation pour la commune est de **19 584 € au maximum** (dossier bas carbone) ; pour la période de 2023-2028 ; elle est mobilisable à hauteur de 100 % dans la mesure où la commune compte moins de 500 habitants. Elle est librement affectée aux projets d’investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80 %, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, je vous propose d’étudier l’affectation de notre dotation au projet suivant :

**1 – Description détaillée du projet :**

**Rénovation et extension d’un bâtiment scolaire (salles de classe, salle de sieste et salle de restauration)**

Rénovation comprenant :

- ✓ L’isolation des murs, sols, plafonds,
- ✓ Mise en place d’une chaudière à granulés,
- ✓ Remplacement des menuiseries extérieures,
- ✓ Aménagement d’une cour arrière stabilisée et pelouse…

**2 – Calendrier prévisionnel du projet :**

Démarrage des travaux : **18/09/2023**

Fin prévisionnelle des travaux : **Juillet 2024**

**3 – Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet (tableau à renseigner si la délibération concerne un projet bas carbone) :**

| Objectifs environnementaux et climatiques                       | Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés            |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atténuation du changement climatique et transitions énergétique | Isolation, chaudière à granulés, menuiseries extérieures, aménagement cour arrière sans bitume.... |
| Adaptation au changement climatique                             | Bâtiment thermorégulé                                                                              |
| Réduction des déchets et économie circulaire                    | Utilisation matériaux biosourcés – Validation des appels d’offres sur des entreprises locales      |
| Gestion de la ressource en eau                                  |                                                                                                    |
| Lutte contre les pollutions                                     |                                                                                                    |
| Protection de la biodiversité                                   |                                                                                                    |

#### **4 – Estimation détaillée du projet :**

| <b>DEPENSES (€ HT)</b>                 | <b>Total HT</b>     |
|----------------------------------------|---------------------|
| Achat Bâtisse                          | 82 000,00 €         |
| Architecte                             | 69 509,00 €         |
| Autres Honoraires (SPS, Suivi 3C....)  | 30 554,00 €         |
| Aménagement extérieur / Achat mobilier | 30 000,00 €         |
| Montant des travaux                    | 664 942,57 €        |
|                                        |                     |
|                                        |                     |
| <b>Total des dépenses</b>              | <b>877 005,57 €</b> |

**TOTAL HT : 877 005,57 €**

**TVA (20 %) : 159 001,11 €**

**TOTAL TTC : 1 036 006,60 €**

#### **5 – Plan de financement prévisionnel :**

| <b>RECETTE (€ HT)</b>                                   | <b>Total HT</b>     |
|---------------------------------------------------------|---------------------|
| Département (Contrats de territoire)                    | 19 584,00 €         |
| Fond Régional mesure 26                                 | 100 000,00 €        |
| DETR 2020                                               | 144 434,40 €        |
| CAF                                                     | 93 000,00 €         |
| FOND VERT                                               | 50 000,00 €         |
| ADEME                                                   | 8 400,00 €          |
| Fond de concours intercommunal (en cours de validation) | 29 972,54 €         |
|                                                         |                     |
| LEADER (en attente de demande)                          | 60 000,00 €         |
|                                                         |                     |
|                                                         |                     |
| Emprunt communale                                       | 280 000,00 €        |
| Fonds propres de la commune                             | 91 614,63 €         |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>877 005,57 €</b> |

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

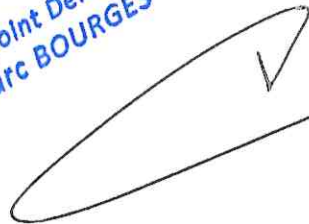
- ✓ Approuve le projet et calendrier des travaux,
- ✓ Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- ✓ Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 19 584 € ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Anne-Flore BOURILLON**

L'Adjoint Délégué  
Marc BOURGES



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 14 septembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 septembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 14 septembre 2023.

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

**Absents excusés :** GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine

**Absent :**

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 septembre 2023

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 9      Votants : 9

**Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe**

| Nombre de conseillers |          |         |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice           | Présents | Votants |
| 11                    | 9        | 9       |

| Vote à l'unanimité |
|--------------------|
| Pour : 9           |
| Contre :           |
| Abstention :       |

**2023-09-D040 / Participation aux frais de fonctionnement de la crèche**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que plusieurs réunions ont été organisées avec Messieurs les Maires des communes de Trans et de Saint Thomas de Courceriers, en présence de la CAF de la Mayenne et de l'ADMR pour évoquer le déficit de la micro-crèche et une éventuelle participation des communes pour un passage en PSU.

Elle rappelle que :

- ✓ La micro-crèche a été mise en place en 2018 pour accueillir ~~jusqu'à 12 enfants de 0 à 4~~ ans, de 6 heures à 20 heures pour un accueil régulier ou occasionnel, nécessitant la présence continue de 5 employés.
- ✓ Pour 2023, le déficit prévisionnel de la micro-crèche est estimée à 44 000 €.

Elle précise également qu'en date du 5 juillet dernier, les conseils municipaux des communes de Trans et de Saint Thomas de Courceriers ont voté le versement d'une participation à la commune de 500 € par enfant présent à la micro-crèche (*en 2023, trois familles pour Trans et une famille pour Saint Thomas de Courceriers*) au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N et que cette participation sera versée pour les années 2024, 2025 et 2026.

**Au regard de toutes ces précisions et après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide :**

- ✓ **En présence d'un mécène, de participer aux frais de fonctionnement à hauteur de 500 € par enfant présent à la micro-crèche au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N sachant que cette participation ne pourra en aucun cas dépasser la somme de 6 000 €.**
- ✓ **En l'absence de mécène, la commune s'engage à verser la somme forfaitaire de 6 000 €.**

**Cette participation sera versée pour les années 2024, 2025 et 2026.**

**Madame le Maire est autorisée à signer tout document se rapportant à cette décision.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

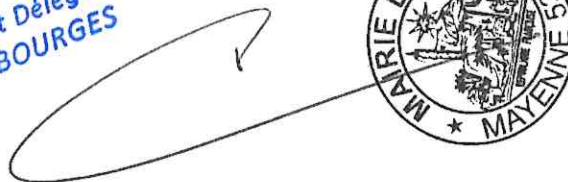
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,**

**Anne-Flore BOURILLON**

L'Adjoint Délégué  
Marc BOURGES



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 14 septembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 septembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 14 septembre 2023.

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

**Absents excusés :** GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine

**Absent :**

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 septembre 2023

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 9      Votants : 9

**Secrétaire de séance : Christophe HERVOCHE**

| Nombre de conseillers |          |         |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice           | Présents | Votants |
| 11                    | 9        | 9       |

| Vote à l'unanimité |
|--------------------|
| Pour : 9           |
| Contre :           |
| Abstention :       |

**2023-09-D041 / Décision à prendre concernant le mode de chauffage de la salle de ping-pong**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux les divers échanges qu'elle a eus avec le Président de l'association du tennis de table et les différentes solutions qui ont été envisagées concernant le mode de chauffage de la salle.

Elle présente donc le devis de la SARL TERROITIN pour un montant HT de 4 357,22 € pour l'installation d'un aérotherme.

L'association du tennis de table a réalisé des bénéfices les années précédentes et propose de participer à ces travaux à hauteur de 1 000 €.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide de remplacer le mode de chauffage actuel par la pose d'un aérotherme et autorise Madame le Maire à signer le devis de la SARL TERROITIN pour un montant HT de 4 357,22 €.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Anne-Flore BOURILLON**

*L'Adjoint Délégué  
Marc BOURGES*



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 14 septembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 septembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 14 septembre 2023.

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

**Absents excusés :** GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine

**Absent :**

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 septembre 2023

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 9      Votants : 9

**Secrétaire de séance : Christophe HERVOCHE**

| Nombre de conseillers |          |         |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice           | Présents | Votants |
| 11                    | 9        | 9       |

| Vote à l'unanimité |
|--------------------|
| Pour : 9           |
| Contre :           |
| Abstention :       |

**2023-09-D042 / Autorisation à donner à Monsieur SCALBERT, locataire de la maison située 9 Lotissement de la Croix Aubrun**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que Monsieur SCALBERT, nouveau locataire de la maison située 9 Lotissement de la Croix Aubrun (anciennement Monsieur RUBY), demande l'autorisation de refaire, **à ses frais**, le crépi du mur de clôture située devant la maison.

**Après en avoir délibéré,**

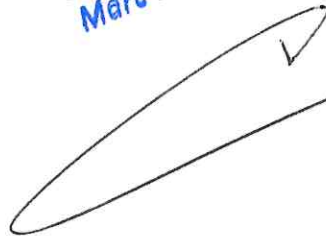
**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur SCALBERT à réaliser les travaux de reprise du crépi du mur de clôture, à ses frais, dans la mesure où la couleur doit être le plus proche possible de la façade de la maison.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Anne-Flore BOURILLON**

*L'Adjoint Délégué  
Marc BOURGES*



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 14 septembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 septembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 14 septembre 2023.

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

**Absents excusés :** GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine

**Absent :**

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 septembre 2023

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 9      Votants : 9

**Secrétaire de séance : Christophe HERVOCHE**

| Nombre de conseillers |          |         |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice           | Présents | Votants |
| 11                    | 9        | 9       |

| Vote à l'unanimité |
|--------------------|
| Pour : 9           |
| Contre :           |
| Abstention :       |

**2023-09-D043 / Décision à prendre pour l'installation d'un brise-vue sur le mur situé entre la micro crèche et la propriété appartenant à Monsieur DE PENFENTENYO**

Madame le Maire fait part aux conseillers du rendez-vous qu'elle a eu avec Monsieur DE PENFENTENYO dans le courant du mois d'août en présence de Marc BOURGES. En effet, divers sujets ont été abordés et notamment son souhait de voir installer, aux frais de la commune, un brise-vue sur le muret situé entre la micro-crèche et sa propriété.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide d'installer un brise-vue sur la séparation entre la Micro-Crèche et la propriété de Monsieur DE PENFENTENYO.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Anne-Flore BOURILLON**

*L'Adjoint Délégué  
Marc BOURGES*



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 14 septembre se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14 septembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 14 septembre 2023.

**PRESENTS :** BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

**Absents excusés :** GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine

**Absent :**

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 septembre 2023

Nombre de conseillers :      En exercice : 11      Présents : 9      Votants : 9

**Secrétaire de séance : Christophe HERVOCHE**

| Nombre de conseillers |          |         |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice           | Présents | Votants |
| 11                    | 9        | 9       |

| Vote à l'unanimité |
|--------------------|
| Pour : 9           |
| Contre :           |
| Abstention :       |

**2023-09-D044 / Décision à prendre pour le remplacement de la porte de service de la maison située 12Bis rue de Bretagne**

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis MPS pour le remplacement de la porte de service de la maison située 12Bis rue de Bretagne. Il s'élève à 1 065 € HT.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide de réaliser ces travaux et mandate Madame le Maire pour la signature du devis de l'entreprise MPS pour un montant HT de 1 065 €.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,**

**Anne-Flore BOURILLON**

*L'Adjoint Délégué  
Marc BOURGES*

